

Rectorat  
IA-IPR

Affaire suivie par

Régis Rigaud

CTICE.

Jean-Luc Bousquet

Adjoint CTICE

Références

RR

Téléphone

05 55 11 43 29

Télécopie

05 55 11 43 25

Mél

[regis.rigaud@ac-limoges.fr](mailto:regis.rigaud@ac-limoges.fr)

[jean-luc.bousquet@ac-limoges.fr](mailto:jean-luc.bousquet@ac-limoges.fr)

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

13 Rue François Chénieux

87031 Limoges Cedex

Limoges, le 6 juin 2012

Le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

s/c de Madame, Messieurs les D.A.S.E.N

**Objet** : plan ministériel de **Développement des Usages Numériques à l'École**, opération **Catalogue Chèques Ressources**.

La mise en place du plan DUNE se déroule via l'opération dénommée Catalogue Chèques Ressources.

L'ensemble des informations nécessaire est disponible sur le site académique à l'adresse : [http://www.ac-limoges.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=69](http://www.ac-limoges.fr/rubrique.php3?id_rubrique=69)

Une réunion s'est tenue dans chaque département afin de vous informer des objectifs de cette opération et d'en préciser les modalités académiques.

#### **Recueil des projets : du 8 juin au 30 juin 2012**

Chaque établissement scolaire de l'académie peut candidater en accédant à l'URL suivante : <http://intranet.ac-limoges.fr/arena/>.

Le Login est le numéro RNE de l'établissement, le mot de passe est le mot de passe de messagerie de l'établissement.

Les personnels de direction sont habilités à se connecter à l'application, ils peuvent déléguer l'usage de l'application à un de leur collègue par la procédure habituelle de délégation des droits (DELEG-CE) du portail arena.

Il convient de se rendre dans la rubrique **Enquêtes et pilotage**, puis dans la sous-rubrique **Pilotage Académique**, puis cliquer sur **DUNE - projet pour chèques ressources**.

#### **Etude des projets : du 30 juin au 13 juillet 2012**

Les projets des écoles seront étudiés par les IEN TICE dans chaque département.

Les projets des collèges et lycées seront étudiés par les inspecteurs des spécialités concernées ainsi que par les Interlocuteurs Académiques pour les Nouvelles Technologies de l'Education.

La liste des établissements dont les projets seront retenus sera transmise au ministère, un identifiant et un mot de passe seront envoyés par le ministère pour passer les commandes via le site Internet :

<http://eduscol.education.fr/plan-numerique/catalogue-cheque-ressources/index.action>



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Commandes des ressources : les dates concernant cette phase vous seront précisées ultérieurement.**

Je vous remercie de votre collaboration et sais pouvoir compter sur votre engagement.

Jean BERTSCH

PI : DASEN 19, DASEN 23, DASEN 87 CRDP du Limousin